

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du Mardi 07 avril 2015 à 18 h00 à la Mairie de Barbazan



STATION THERMALE CLASSEE

<u>Présents</u>: Mmes STRADERE Michelle, BOLEA Maryse, NOE Liliane, ARIES Fabienne, Mrs

DELORT Thierry, BRUNA Roger, MAURETTE Bernard, SALES André.

Absents excusés: SIBRA Gérard, VALLE Anthony.

Absente excusée : VEYRIES Nadine.

Le Maire de Barbazan, ouvre la séance en remerciant les présents et en leur demandant d'accepter la présence de Mme Louisette SABOULARD, secrétaire de Mairie, pour faire le compterendu de séance et l'intégrer au site Internet de la commune.

1 – FINANCES

A - Vote des trois taxes.

Madame BOLEA Maryse présente la possibilité d'augmentation ou pas des taux pour les taxes (habitation foncier et foncier non bâti).

Après discussion les taux augmenteront de 1 %.

	COMMUNE	DEPARTEMENTAL	NATIONAL
Taxe d'habitation:	4.05 %	25.44 %	23.95 %
Taxe foncier:	5.06 %	22.54 %	20.20 %
Taxe foncier non bâti	: 37.60 %	91.19 %	48.53 %

Les taux de la commune de Barbazan sont les plus bas au niveau départemental et national.

Vote:

Pour: 5 Contre: 3 Abs: 0

B - Vote du budget

• Dépenses de fonctionnement

011	124 323.00 €
012	196 950.00 €
014	703.00 €
65	48 381.00 €
66	11 500.00 €
67	20 000.00 €
68	2 031.00 €
022	5 738.00 €
023	50 113.00 €

TOTAL 442 739.00 €

Mairie 31510 BARBAZAN Tél.: 05.61.88.30.06 Fax: 05.61.88.39.06 accueil@mairie-barbazan.fr www.mairie-barbazan31.fr

D) Compte 6232

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de prendre une délibération détaillant le compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Vote:

Pour: 8 Contre: 0 Abs: 0

E) Crédit agricole contrat prêt

Il reste 18 300 € à rembourser. Nous avons déjà remboursé 6834 €.

Ce prêt devra être soldé au 22 juillet 2016 dernier délai mais Madame le Maire et Mme BOLEA proposent de le rembourser fin d'année.

2 – GESTION DU PERSONNEL

A) Recrutement agent pour remplacement.

Madame PENE Marielle va partir en congé maternité le 16 avril 2016. Suite à la création de l'Office de tourisme intercommunal, elle a été mise à disposition depuis le 01/01/2015. Le recrutement de l'agent en remplacement doit être fait par la Communauté de Communes du Haut-Comminges

- B) Hubert DEQUESNE est mis à la retraite pour invalidité à partir du 01/04/2015.
- C) Huguette LOPEZ part à la retraite au 31/08/2015.

Ces 2 postes ne seront pas remplacés.

3 – SIVOM: nouvelle compétence optionnelle

Afin de réaliser les études et les travaux d'aménagement et d'entretien des voies départementales et nationales situé en agglomération hors chaussée par le SIVOM du Haut-Comminges, il est demandé de prendre une délibération les autorisant à effectuer les travaux.

Vote:

Pour: 8 Contre: 0 Abs: 0

4 – QUESTIONS DIVERSES

1 - A compter du 1^{er} septembre 2015, les repas de la cantine seront pris au CHAL.

Pour cela, il est nécessaire d'annuler la convention signée avec le collège de Loures et signer une convention avec le CHAL.

Le prix de la cantine sera de 3.60 € par repas. Les parents devront réserver le repas la veille pour le lendemain.

Un courrier sera envoyé au Collège de Loures.